

Temps de lecture moyen : 3 minutes

Déclaration de principe

Droits de l'homme et conditions
de travail chez Messer



Déclaration de principe

- | | | | |
|----|---|----|---|
| 05 | Interdiction du travail des enfants ou du travail forcé, de l'esclavage moderne et de la traite des êtres humains | 07 | Équilibre entre vie professionnelle et vie privée |
| 05 | Non-discrimination et promotion d'une culture de confiance et de respect | 07 | Liberté d'association et négociation collective |
| 06 | Interdiction du harcèlement, de l'intimidation ou des brimades | 07 | Sécurité de l'emploi |
| 06 | Développement et formation des employés | 07 | Santé et sécurité |
| 06 | Engagement des employés | 08 | Sécurité et protection des données |
| 06 | Rémunération et temps de travail | 08 | Mécanisme de réclamation |
-

Préface

La déclaration de mission de Messer consacre l'orientation client et l'orientation employé, l'esprit d'entreprise, la responsabilité, ainsi que la confiance et le respect. Messer est conscient de sa responsabilité en matière de respect des droits de l'homme et des conditions de travail.

Le Code de Conduite de Messer définit des principes de comportement contraignants pour tous les employés à travers le monde. Le Code de Conduite fait partie du système de gestion de la conformité de Messer (Messer CMS) et souligne la conception durable des valeurs de Messer pour une intégrité de



vie.

En tant que membre de la Charta der Vielfalt (Charte de la diversité) et participant au Pacte mondial des Nations Unies (UNGC), Messer se conforme aux dispositions nationales et internationales en matière de droits de l'homme et aux principes éthiques généraux contre le travail des enfants et le travail forcé.

Le respect des droits de l'homme et le maintien de conditions de travail équitables constituent le fondement de notre philosophie d'entreprise et de nos processus commerciaux. Messer estime que chaque employé a droit à un traitement équitable, à la courtoisie et au respect.

Nous attendons donc de chaque employé qu'il traite toutes les personnes

avec respect, équité, amabilité et professionnalisme.

Le respect des droits de l'homme est à la base de la diligence de Messer en la matière. Avec cette déclaration de politique générale, nous prenons un engagement fort et contraignant en faveur des droits de l'homme et des conditions de travail tels qu'ils sont définis dans les cadres internationalement reconnus :

- Les dix principes du Pacte mondial des Nations unies
- Les normes du travail de l'Organisation internationale Organisation in-

ternationale du travail (OIT)

- La Charte internationale des droits de l'homme (ONU)

Nous aidons nos employés, nos clients et nos fournisseurs à respecter les principes relatifs aux droits de l'homme et entretenons un dialogue permanent avec eux sur les questions importantes liées aux droits de l'homme.

Voici les principes les plus importants en matière de respect des droits de l'homme et des conditions de travail.

1. Interdiction du travail des enfants, du travail forcé, de l'esclavage moderne et de la traite des êtres humains

Messer condamne le travail des enfants. Le travail des enfants n'est ni pratiqué ni toléré par Messer. Lorsque nous employons des mineurs, nous respectons l'âge minimum d'emploi conformément aux réglementations nationales en vigueur.

Messer interdit toute forme de travail forcé, d'esclavage moderne et de traite des êtres humains. Le principe selon lequel tout travail doit être effectué sur une base volontaire, avec la possibilité de mettre fin à la relation de travail conformément à la législation nationale, prévaut.

2. Non-discrimination et promotion d'une culture de confiance et de respect

Messer ne tolère aucune forme de discrimination. Les individus doivent être traités avec respect, indépendamment de leur sexe, de leur origine sociale ou ethnique, de leur nationalité, de leur religion ou de leurs convictions, de leur handicap, de leur âge, de leur orientation sexuelle ou de toute autre forme de discrimination pertinente.

Nous nous opposons résolument à la discrimination, au traitement préférentiel, au harcèlement, à l'exclusion et à toute autre violation de la dignité et du respect des personnes sur leur lieu de travail.

En accueillant un large éventail de perspectives, d'expériences et d'idées, Messer continue de favoriser un environnement de travail basé sur la confiance et le respect, ainsi qu'une culture axée sur les employés, où chacun se sent écouté, entendu et valorisé. Cette culture inclusive favorise l'innovation, le développement personnel et la collaboration, offrant à chacun la possibilité de s'épanouir et d'obtenir de meilleurs résultats commerciaux.



3. Interdiction du harcèlement, de l'intimidation ou des brimades

Les traitements inhumains ou même la menace de tels traitements, tels que les abus physiques ou le harcèlement sexuel, font l'objet d'une stratégie de tolérance zéro chez Messer.

Cela inclut également les violences verbales, la coercition psychologique et physique et toute forme de punition physique. Messer s'engage à garantir à tous ses employés un environnement de travail exempt de harcèlement sexuel, psychologique et physique.

4. Développement et formation des employés

Messer accorde une grande importance à ses employés et s'engage à créer un environnement qui offre à chacun la possibilité de s'épanouir et

de se développer continuellement. Nous proposons des programmes de formation pour développer nos collaborateurs, en mettant l'accent sur l'amélioration de leurs qualifications, le soutien à leur développement professionnel et l'aide à l'amélioration de leurs compétences afin qu'ils puissent s'épanouir personnellement et fournir les meilleures solutions à nos clients.

5. Engagement des employés

Messer s'engage à atteindre un niveau élevé d'engagement de ses employés grâce à des initiatives visant à améliorer leur satisfaction et leur expérience. L'engagement des employés sera évalué en permanence à l'aide d'enquêtes ou d'autres mécanismes de retour d'information afin de maintenir l'engagement de l'ensemble du personnel.

6. Rémunération et temps de travail

La rémunération chez Messer respecte ou dépasse les lois nationales applicables en matière de salaire minimum ainsi que les conventions collectives ou accords salariaux comparables. Messer garantit également une rémunération liée à la performance, complétée par des avantages supplémentaires. Il va sans dire que notre politique de rémunération ne fait aucune distinction entre les sexes. Messer se conforme aux lois applicables et aux normes internationales du travail en matière de durée maximale autorisée du travail. Messer tient également compte des périodes de repos, des temps libres et des congés annuels appropriés.

7. Équilibre entre vie professionnelle et vie privée

Messer reconnaît l'importance de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée pour la réussite à long terme de ses employés. Messer vise à créer un lieu de travail où les employés savent que leur bien-être professionnel et personnel est valorisé.

8. Liberté d'association et négociation collective

Messer respecte le droit des employés à la liberté d'association et à la négociation collective. Nous accordons à nos employés le droit de défendre pacifiquement leurs intérêts sur la base de la législation nationale. Chez Messer, nous encourageons également le dialogue social : les employés peuvent discuter ouvertement des conditions de travail avec la direction de l'entreprise, sans craindre de subir des désavantages.

9. Emploi stable

Messer s'engage à maintenir un environnement de travail favorable, où les conditions d'emploi sont clairement définies et communiquées aux employés, dans le respect des lois et pratiques locales. Cela contribue à favoriser un lieu de travail fondé sur l'équité et le respect mutuel.

10. Santé et sécurité

La santé et la sécurité sont des valeurs fondamentales chez Messer. Cela s'applique à nos employés dans nos usines, nos services techniques et administratifs, à ceux qui gèrent notre logistique et conduisent nos véhicules, ainsi qu'aux clients qui utilisent nos produits. L'importance capitale de ce sujet se reflète également dans notre matrice de matérialité. La sécurité et la santé au travail sont fermement ancrées dans notre entreprise ainsi que dans notre

secteur d'activité en général. Notre déclaration de mission et nos politiques internes soulignent l'importance de la sécurité dans toutes nos unités commerciales. Notre engagement démontré en faveur de la sécurité encourage nos employés à s'améliorer continuellement.

Afin de garantir la sécurité de nos employés, notre réseau d'agents de sécurité documente, étudie et tire les leçons de tous les incidents liés à la sécurité impliquant des employés, des produits ou des applications Messer, que ce soit dans les installations de Messer ou sur les sites des clients. Des informations et des supports de formation encouragent également les comportements et les processus sûrs.

11. Sécurité et protection des données

La protection des données personnelles de nos employés, clients, fournisseurs et autres personnes revêt une grande importance pour Messer. Chez Messer SE & Co. KGaA, le responsable de la sécurité informatique du groupe est chargé de coordonner les mesures de sécurité entre les différentes sociétés, de créer des normes associées et de développer l'expertise nécessaire. Grâce à la sécurité informatique, nous soutenons la durabilité de notre numérisation, la sécurité physique de nos informations et la capacité d'action, qui est importante pour nos processus commerciaux, grâce à la disponibilité vitale de nos systèmes. Messer s'engage à respecter les réglementations applicables en matière de protection des données. Afin de souligner cet engagement, des structures appropriées

ont été mises en place pour garantir en permanence un niveau élevé de protection des données.

Le responsable de la protection des données du groupe Messer SE & Co. KGaA est chargé de coordonner la protection des données au sein de l'entreprise et apporte son soutien à la direction pour sa mise en œuvre par les filiales nationales. Dans le cadre du règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'UE, et de la loi fédérale allemande sur la protection des données (BDSG) s'agissant de Messer SE & Co. KGaA en Allemagne, nous traitons les données de nos employés, clients et contacts commerciaux dans le respect de la législation.

En outre, nous mettons en œuvre les mesures organisationnelles et docu-

mentaires prescrites par les lois sur la protection des données. Les filiales nationales européennes de Messer et Messer SE & Co. KGaA communiquent également leurs déclarations de confidentialité dans la langue nationale respective via leurs sites Web afin de faciliter la compréhension.

12. Mécanisme de réclamation

Les questions critiques, les préoccupations et les plaintes sont toujours écoutées chez Messer, et nous veillons à ce que toutes les préoccupations signalées soient examinées et résolues. À cette fin, toutes les parties prenantes disposent de différentes options pour signaler un problème, par exemple par e-mail, par téléphone, par courrier ou en ligne. Les représailles pour avoir signalé un problème sont strictement interdites.

Bad Soden, le 1^{er} décembre 2025

Messer SE & Co. KGaA

Comité de direction



Bernd Eulitz
PDG



Helmut Kaschenz
Directeur financier



Dr. Werner Hickel
Directeur des opérations
Asie



Virginia Esly
Directrice des opérations
Europe



Elena Skvortsova
Directrice des opérations
Amériques

*Pour plus d'informations,
rendez-vous sur :*

Système de gestion de
la conformité Messer >



corporate.office@messergroup.com
www.messergroup.com/en

Date de parution : avril 2026
Réf. : FR-M0008



1. Messer SE & Co. KGaA
www.messergroup.com